

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2026 à 18h30**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 septembre 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire à Salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

Secrétaire de séance : Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 88

Etaient présents : 73

Sébastien BERNARD, Christian TEULADE, Alain NICOLAS, Denis CONIL, Pascale ROCHAS, Aurélie LOUPIAS, Christelle RUYSSCHAERT, Nadia MACIPE, Jean-Claude BRUS, Fabienne BARBANSON, Roland PEYRON, Blandine ALVAREZ, Jean GARCIA, Alexandre PENIGAUT, Bruno EYSSERIC, Philippe CAHN, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Alain FRACHINOUS, Patricia GIELLY, Yoann GRONCHI, Jean-Michel LAGET, Philippe LEDESERT, Patricia NORMAND, Jean-Luc PERNET, Mireille QUARLIN, Olivier SARRAT, Odile TACUSSEL, Xavier THIERRY, Christian THIRIOT, Marc HAMARD, Annie FEUILLAS, Fabienne JOLIVET, José FERNANDES, Juliette HAIM, Michel TREMORI, Thierry DESSALES, Rémy CLEMENT, Sébastien ROUSTAN, Gérard TRUPHEMUS, Sébastien DUPOUX, Pascal CIRER-METHEL, Elisa PEYROU, Cédric CHAMPEAU, Monique VEYRIER, Christine VALLIER, Sylvie GARNERO, Quentin PELOUX, Caroline LAMY, Franck MILLET, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Odile PILOZ, Martine BERGER-SABATIER, Jean-Luc GREGOIRE, Roger VIARSAC, Olivier SALIN, Jennifer MOURRE, Amélie LEBRE, Claude CHAMBON, Isabelle GIRARD, Frédéric JULLIEN, Marie-Noëlle ARMAND, Emilien LIEVAUX, Pierre TOMCZAK, Jacques NIVON, Stéphanie CORNUD, Estelle LIELY

Géraldine NICOLAS, Michel VINCENT, Gérard CHAPPON, Hervé RASCLARD, Carol EICHENBERGER, Francis BOMPARD, David TRUPHEMUS

Etaient absents ou excusés : 16

Coralie BIOUSSE, Didier GILLET, Didier GIREN, Gines ACHAT, Eric LYOBARD, André MATHIEU, Jérôme BOMPARD, Lionel ESTEVE, Brigitte DUC, Géraud BONTOUX, Julien WEINREICH, Gilles RAVOUX, Gilbert MORIN, Alan PUSTOCH, Marie FLOQUET, Guillaume HONVAULT

Excusés ayant donné procuration : 15

Claudine GOURDON donne procuration à Roland PEYRON, Joachim DUSAUGEY donne procuration à Caroline LAMY, Christian IMBERT donne procuration à Odile TACUSSEL, Laurent DONZET donne procuration à Monique VEYRIER, Jean-Louis PASCAL donne procuration à Christine VALLIER, David MORIN donne procuration à Patricia GIELLY, Bruno JOVE donne procuration à Jean-Luc GREGOIRE, Pascal LANTHEAUME donne procuration à Blandine ALVAREZ, Francis KORNPROBST donne procuration à Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Monique BOTTINI donne procuration à Odile PILOZ, Christian CARRERE donne procuration à Roger VIARSAC, Alain MONGE donne procuration à Gérard TRUPHEMUS, Jean-Louis NICOLAS donne procuration à Annie FEUILLAS, Sylvain AUREL donne procuration à Sébastien ROUSTAN, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL donne procuration à Stéphanie CORNUD

Rapporteur : Aurélie LOUPIAS

Transition Ecologique

2026-196 Demande de labellisation Territoire engagé pour la transition écologique deux étoiles - Climat-Air-Energie

La Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale s'est engagée en 2025 dans le programme national « Territoire engagé pour la transition écologique », piloté par l'ADEME en partenariat avec les Régions, en signant un Contrat d'objectif territorial (COT).

Ce programme permet aux collectivités de structurer, suivre et valoriser leur politique de transition écologique à travers deux référentiels : Climat-Air-Énergie et Économie circulaire.

La phase d'état des lieux de cette démarche a donné lieu à un audit initial, réalisé par des auditeurs indépendants, portant sur les actions déjà mises en œuvre par la CCBDP ainsi que sur celles programmées, évaluées au regard de six axes structurants pour le référentiel Climat-Air-Énergie : la planification territoriale, le patrimoine communautaire, l'énergie-eau-assainissement, les mobilités, la gouvernance et les coopérations territoriales.

Sur ce référentiel, la CCBDP obtient un score de 37,1 %, supérieur au seuil de 35 % ouvrant l'accès à la labellisation deux étoiles.

Ce résultat traduit un niveau d'avancement hétérogène selon les axes : la collectivité est particulièrement avancée sur la planification territoriale, portée par l'adoption de son premier Plan Climat-Air-Énergie Territorial en décembre 2024, la conduite d'une démarche d'adaptation au changement climatique dans le cadre du programme TACCT de l'ADEME, et l'articulation avec les autres documents-cadres du territoire (projet de territoire, schéma des mobilités durables, PLPDMA).

L'audit identifie également des marges de progression plus importantes sur des volets plus opérationnels : la structuration de la stratégie énergétique et la gestion du patrimoine communautaire, le développement encadré des énergies renouvelables locales, ainsi que la consolidation de la gouvernance interne et de l'accompagnement des communes membres.

Ces constats permettent à la collectivité de disposer, pour la première fois, d'une photographie précise et partagée de ses forces et de ses priorités d'action en matière de transition écologique.

Au-delà de la reconnaissance qu'elle constitue, cette labellisation offre l'opportunité de valoriser et de rendre visible le projet de transition écologique de la collectivité auprès des citoyens et des partenaires.

Elle affirme la volonté claire de poursuivre et d'amplifier ce que le territoire a déjà engagé en la matière, et que cette dynamique doit rester une priorité de mandat. À ce titre, les résultats de l'état des lieux serviront à l'élaboration d'une feuille de route, adossée au plan pluriannuel d'investissement, avec l'ambition de consolider les axes déjà engagés et de progresser.

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ;

Vu la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets afin d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris de décembre 2015 et du Pacte Vert pour l'Europe ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.229-26 portant obligation de PCAET pour les collectivités de plus de 20 000 habitants ;

Vu le décret n° 2015-862 du 10 juin 2015 qui précise le contenu et les modalités d'élaboration des Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;

Vu le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

Vu le Plan national de prévention des déchets 2021-2027 ;

Vu la délibération de la CCBDP n° 235-2024 portant approbation du PCAET 2024-2030 des Baronnies en Drôme Provençale ;

Vu la délibération de la CCBDP n° 221-2024 portant adoption du projet de territoire 2024-2030 ;

Vu la délibération de la CCBDP n° 004-2025 portant adoption du Contrat d'objectif territorial (COT) dans le cadre du programme "Territoire engagé pour la transition écologique" (TETE)

Considérant l'engagement de la collectivité dans le Contrat d'objectif territorial (COT) depuis plus d'un an ;

Considérant le score de 37 % obtenu pour le référentiel Climat-Air-Energie lors de l'état des lieux et que ce score, supérieur à 35 %, ouvre la possibilité à une labellisation deux étoiles ;

Considérant l'opportunité qu'offre la labellisation pour valoriser et rendre visible le projet de transition écologique de notre collectivité auprès des citoyens et des partenaires ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et procédé au vote

POUR : 87

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

DECIDE

D'APPROUVER la demande de labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique - deux étoiles - Climat-Air-Energie » ;

D'AUTORISER le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération (acte de candidature...) et à se rendre à tous événements liés à cette labellisation potentielle.

Le Secrétaire de séance,
Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT



Le Président,
Sébastien BERNARD



Transmission en préfecture le : 30/09/2026

Mise en ligne le : 30/09/2026

Ampliation à : ADEME
Commission régionale des aides